

ARRETE MUNICIPAL N° RH-2024-01

**PORTANT ETABLISSEMENT
DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de la commune d'Alata,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n°2018/29 en date du 13/04/2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 11.04.2018 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 16.06.2022 après avis du comité social territorial en date du 21.04.2022

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

Avancement au grade de : ATSEM principal de 1ère classe

Ordre	NOM Prénom	Grade actuel	Date effet
	BATISTINI Elisabeth	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	03.10.2024

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Ordre	NOM Prénom	Grade actuel	Date effet
	BERANGER Marie Dominique	Agent de maîtrise	01.12.2024

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera
-publié ou affiché en Collectivité

Fait à Alata, le 15 novembre 2024
Le Maire,
Etienne FERRANDI.



Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.